



La ville de Vendôme, recrute un(e) :

**AGENT RECENSEUR**  
**Du 6 janvier au 24 février 2025**  
**Direction du guichet unique**

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, vous préparez sur le terrain la collecte du recensement, effectuez et suivez l'évolution de la collecte du recensement.

Vous vous verrez confier un ensemble d'adresses (environ 220 logements) à recenser.

**Principales activités :**

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur, faire remonter à son coordonnateur les difficultés d'adressage,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier : collecter les questionnaires papier complétés par les habitants,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.

**Votre profil :**

Bonne connaissance de la commune.

Savoir se repérer sur un plan.

Disponibilité, capacité relationnelle, moralité, neutralité, discrétion, ordre et méthode, ténacité.

L'agent recenseur se voit attribuer un listing d'adresses (220 logements) à vérifier et à enquêter, des **déplacements sur toute la commune** sont donc à prévoir. Permis B et véhicule personnel exigé.

L'agent travaille **tous les jours sauf le dimanche** et s'organise ensuite comme il le souhaite. Il est important tout de même de prévoir d'**être disponible après 18 heures et le samedi toute la journée**.

En moyenne le temps de travail varie entre 20 heures et 35 heures les deux premières semaines, puisqu'il doit avoir enquêté 80% des adresses qui lui sont confiées durant cette période. Le temps de travail variera les semaines suivantes en fonction des résultats des premières semaines.

Travail en équipe : l'agent travaille seul sur le terrain et rapporte ses observations, difficultés et résultats auprès du coordonnateur communal.

Débutant(e) accepté(e), Une formation de deux demi-journées sera dispensée.

**POSTE DANS LES MEILLEURS DELAIS**

Les candidatures (lettre, C.V. et le cas échéant dernière situation administrative) sont à adresser avant le **30 novembre 2024** par courrier à:

Monsieur le Maire  
Ville de Vendôme  
Direction des Ressources Humaines  
Hôtel de Ville – B.P 20107  
41106 VENDÔME Cedex

ou par mail : [drh-recrutement@catv41.fr](mailto:drh-recrutement@catv41.fr)

Renseignements complémentaires au 02 54 89 42 44